

A PRECISER
 règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</p> <p>- mode (2) : choix de la meilleure note entre d'une part la moyenne des notes à toutes les évaluations et d'autre part la note de la dernière évaluation.</p> <p>- mode (4) : moyenne éventuellement pondérée de toutes les évaluations.</p> <p>Modalité d'application de la seconde chance</p> <p>- Pour les éléments en ECI, le nombre de CC est égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.</p> <p>- Pour les autres éléments, la seconde session représente la deuxième chance.</p> <p>Règles de prise en compte des absences</p> <p>- Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ (disposition du paragraphe 3.2.2 du guide des MCC).</p> <p>- Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20.</p> <p>Règles de compensation</p> <p>Le parcours adapté ne peut donner lieu à une compensation.</p> <p>Règles concernant le statut AJAC</p> <p>Un étudiant en parcours adapté ne peut prétendre au statut d'AJAC.</p>
--

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)

Le mode (4) est la moyenne des notes obtenues aux évaluations

Le contrôle continu comprendra au minimum le nombre d'épreuves indiqué.

Modalité d'application de la seconde chance

- Pour les éléments évalué en CC, la seconde session représente la deuxième chance

Règles de prise en compte des absences

- Pour les éléments en mode ECI, en dehors de l'anglais, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ

- Pour l'anglais, évalué en ECI, une absence justifiée se traduit par la neutralisation de la note correspondante.

- Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20

Règles de compensation

Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent
 La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L3

Report de notes session 1 à 2 pour l'EC SMEL5B1 Mécanique des solides 1

Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%

Règles concernant le report des notes de TP

Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)